EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 52

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT

Plusieurs associations locales bénéficient, soit en raison de l'importance de leurs activités, soit parce qu'elles organisent une manifestation annuelle reconnue, d'une subvention qui leur est traditionnellement allouée dès le vote du Budget Primitif.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs (ou avenants) correspondants.

WAKAN THÉÂTRE 40 000 €

Le Wakan Théâtre est une compagnie professionnelle en convention triennale avec la Ville, et propose un théâtre populaire tout en se spécialisant sur les questions historiques locales (création de spectacles pour la réouverture de l'Opéra-Théâtre de Clermont-Ferrand ou pour les musées de la Ville). La compagnie attire pour chacun de ses spectacles un public régulier et demeure très présente sur le territoire clermontois. Après avoir tourné son spectacle *Augustin passe aux aveux* à Clermont-Ferrand et en France (dont une série de dates à Paris), le Wakan Théâtre souhaite re-créer en 2017 sa pièce *Le Préfet Pilate a-t-il bien fait son métier ?*

En 2015, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 5 250 €.

- Le budget prévisionnel 2017 de la compagnie s'élève à 124 467 €
- La subvention de fonctionnement 2016 était de : 40 000 €

THÉÂTRE DU PÉLICAN 40 000 €

Installé à la Cour des 3 Coquins, le Théâtre du Pélican est une compagnie en convention triennale avec la Ville, qui effectue un travail remarquable en direction du public adolescent sur le territoire clermontois.

Le Théâtre du Pélican labellisé « Centre de création et d'éducation artistique pour l'adolescence et la jeunesse » est inscrit dans un projet européen intitulé « Generation to Generation » sélectionné dans le cadre d'Europe Créative, à partir duquel des échanges seront menés avec la Slovénie, les Pays-Bas, la Belgique et le Royaume-Uni. Une délégation de ces différents pays participants a été reçue à Clermont-Ferrand en mai 2016.

Par ailleurs, la compagnie continue son travail propre de création et de résidence d'auteurs, et proposera, en mai 2017 à la Cour des trois Coquins, le festival « La Cour aux Ados ».

En 2015, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 7 650 €.

- Le budget prévisionnel 2017 de la compagnie est estimé à 217 250 €
- La subvention de fonctionnement 2016 était de : 40 000 €

COMPAGNIE ÉCART THÉÂTRE **20 000 €**

La compagnie Écart Théâtre est une compagnie professionnelle en convention triennale avec la Ville, qui créée chaque année des spectacles alternant des textes d'auteurs classiques et contemporains. En décembre 2016 est prévue la création des *Précieuses Ridicules* qui devrait tourner en 2017. Un travail de médiation est aussi prévu, notamment en direction des établissements scolaires, en parallèle de cette création.

- Le budget prévisionnel 2017 de la compagnie est estimé à 87000 €
- La subvention de fonctionnement 2016 était de : 20 000 €

THÉÂTRE DE ROMETTE **20 000 €**

Le Théâtre de Romette est une compagnie professionnelle en convention triennale avec la Ville, dont le directeur artistique, Johanny Bert, est l'ancien directeur du Centre Dramatique national de Montluçon. Il dispose actuellement d'un dispositif d'enseignement au titre d'artiste associé à La Comédie-Scène Nationale de Clermont. Pour la saison 2016-2017, la compagnie jouera 4 créations sur Clermont-Ferrand, toutes accompagnées d'actions de médiation : *De Passage* (jeune public – 7-10 ans – programmation La Comédie) – *Waste* (programmation Comédie) – *Le Petit Bain* (petite enfance – programmation Graines de Spectacles) – *Elle pas Princesse, lui pas héros* (jeune public – 7-10 ans, programmation Graines de Spectacles).

- Le budget prévisionnel 2017 est estimé à :
- La subvention de fonctionnement 2016 était de : 20 000 €

COMPAGNIE DARUMA **20 000 €**

La compagnie Daruma est une compagnie chorégraphique en convention triennale avec la Ville, dirigée par Milène Duhameau. La compagnie s'est fortement développée, au niveau national, ces dernières années. Bénéficiant du soutien de plusieurs lieux labellisés en France (dont la Scène Nationale de Clermont-Ferrand), elle est désormais bien repérée par le réseau des diffuseurs professionnels depuis son succès au festival off d'Avignon 2015.

Par ailleurs, la compagnie propose des actions de médiation culturelle sur le territoire clermontois et au niveau régional (stages, ateliers de danse hip-hop).

En 2015, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 630 €.

- Le budget prévisionnel 2017 de la compagnie est estimé à 202 100 €
- La subvention de fonctionnement 2016 était de : 20 000 €

WEJNA **20 000 €**

La compagnie Wejna dirigée par Sylvie Pabiot est une compagnie chorégraphique en convention triennale avec la Ville. La compagnie mène un travail artistique exigeant et pertinent sur les nouvelles formes d'écritures chorégraphiques. En 2016, outre son travail de diffusion, la compagnie a réalisé une re-création de

sa pièce *Ni Perdue, ni retrouvée*, avec un groupe de danseurs amateurs. En 2017, la compagnie souhaite renouveler cette opération avec sa pièce *Rivages* et créer une nouvelle pièce intitulée *Traversées*, avec six danseurs.

- Le budget prévisionnel 2017 est estimé à 122 515 €
- La subvention de fonctionnement 2016 était de : 20 000 €

LES GUÊPES ROUGES-THEATRE 10 000 €

La compagnie Les Guêpes Rouges-Théâtre est en convention triennale avec la Ville pour une résidence de territoire sur les quartiers prioritaires de la ville. Il s'agit d'un projet transversal DC / DDSU (la compagnie ayant également déposé une demande de financement dans le cadre du Contrat de Ville). En 2016, la compagnie a déployé un travail auprès des habitants du quartier de Champratel et proposé trois représentations dans le cadre des Contre-plongées. En 2017, la compagnie déploiera un nouveau travail de territoire sur le quartier des Vergnes.

- Le budget prévisionnel 2017 est estimé à 52 000 €
- La subvention 2016 était de 10 000 €

LE VALET DE CŒUR 6 000 €

La troupe d'amateurs présente régulièrement ses créations et spectacles – dans son espace théâtral – qui sont bien suivis par le public clermontois. L'association participe également à des festivals amateurs nationaux et internationaux et organise des ateliers de formation à l'art dramatique (enfants, adolescents et adultes). La saison 2017 sera marquée par la célébration des 40 ans du Valet de Coeur, avec le montage du *Médecin malgré lui* de Molière qui sera complété par les pièces d'Eugène Ionesco *Ce formidable bordel* et *Le roi se meurt*, et *Parce que c'était lui, parce que c'était moi* de Robert Poudérou. Elle proposera également un spectacle de poésie musique, avec la participation du flûtiste Hervé Hotier et des violonistes Hélène et Raphaël Chenot Friberg.

En 2015, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 1 144 €.

- Le budget prévisionnel 2017 fait apparaître un montant de : 55 000 €
- La subvention de fonctionnement 2016 était de : 6 000 €

LE CYCLIQUE THÉÂTRE 2 000 €

La compagnie dirigée par Bruno Marchand est en création de la pièce *Elle est là*, d'après un texte de Nathalie Sarraute, pièce pour laquelle la compagnie a bénéficié de l'aide à la création 2016 à hauteur de 9 000 €. En parallèle, la compagnie a mis en place un cycle de conférences autour de Nathalie Sarraute et du nouveau roman, faisant appel à des conférenciers renommés nationalement. Dans le cadre de ces conférences, la compagnie souhaite éditer un cahier pédagogique à destination des lycéens et étudiants qui participeront à l'opération. Elle sollicite une subvention de 2000 € pour la réalisation de ce cahier.

- Budget prévisionnel : 5 000 €

D E L I B E R A T I O N

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 décembre 2016

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe déléguée à la Politique Culturelle

Isabelle Lavest

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2016,

Ci-après dénommée « La Ville »,

d'une part,

ET

L'association « Compagnie Le Pélican » (créée le 25 novembre 1973 – n° de déclaration en Préfecture : 6872, et ayant son siège social 12, rue Agrippa d'Aubigné – 63000 CLERMONT-FERRAND), représentée par sa Présidente, Odile DUPOUX,

Ci-après dénommée « L'association »,

d'autre part,

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

En complément des dispositions de la convention d'objectifs en date du 1er janvier 2015 qui a défini les modalités de relations entre la Ville et l'Association « Compagnie Le Pélican », les parties conviennent de préciser :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit les relations et les engagements réciproques de la Ville et de l'Association « Compagnie Le Pélican » pour l'année 2017. A cet effet, il fixe le cadre général des modalités de la participation de la Ville au financement de la Compagnie Le Pélican.

ARTICLE 2 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE

En contrepartie des objectifs du présent avenant et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Ville s'engage à verser une subvention à l'Association « Compagnie Le Pélican », dont le montant pour l'année 2017 s'élève à 40 000 €.

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal, après examen des documents demandés, et dans le cadre des dispositions budgétaires en vigueur.

ARTICLE 3 - DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu jusqu'au 31 décembre 2017.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires originaux,
le

Le Maire de CLERMONT-FERRAND	**La Présidente de l'Association**
Olivier BIANCHI	**Odile DUPOUX**

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2016,

Ci-après dénommée « La Ville »,

d'une part,

ET

L'association « Wakan Théâtre » (créée le 20 mars 2006 – n° de déclaration en Préfecture : 13604, et ayant son siège social 30 rue Pierre le Vénérable 63000 Clermont-Ferrand), représentée par son Président, Georges TOUZÉ,

Ci-après dénommée « L'association »,

d'autre part,

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

En complément des dispositions de la convention d'objectifs en date du 1er janvier 2015 qui a défini les modalités de relations entre la Ville et l'Association «« Wakan Théâtre », les parties conviennent de préciser :

Article 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit les relations et les engagements réciproques de la Ville et de l'Association « Wakan Théâtre » pour l'année 2017. A cet effet, il fixe le cadre général des modalités de la participation de la Ville au financement de « Wakan Théâtre ».

Article 2 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE

En contrepartie des objectifs du présent avenant et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Ville s'engage à verser une subvention à l'Association « Wakan Théâtre », dont le montant pour l'année 2017 s'élève à 40 000 €.

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal, après examen des documents demandés, et dans le cadre des dispositions budgétaires en vigueur.

Article 3 - DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu jusqu'au 31 décembre 2017.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires originaux,
le

Le Maire de CLERMONT-FERRAND	**Le Président de l'Association**
Olivier BIANCHI	**Georges TOUZÉ**